

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

Envoyé en préfecture le 28/05/2021
Reçu en préfecture le 28/05/2021
Affiché le
ID : 028-200056463-20210525-21_093-DE

SLO

**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2021

Date de convocation : 19/05/2021	L'an deux mille vingt-et-un Le mardi vingt-cinq mai à dix-neuf heures quatre minutes				
Date d'affichage : 31/05/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer culturel, 9 rue de Dunkerque en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	23	8	31	2
DELIBERATION N° 21/093					

ETAIENT PRESENTS : (23)

Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Gilberte **BLUM**
Cécile **DAUZATS**
Yoann **DEBOUCHAUD**
Amandine **DUBAND**

Patrick **DUBOIS**
Jean-Luc **DUCERF**
Benjamin **DUROSAU**
Joël **GEOFFROY**
Frédéric **GRIZARD**
Fabienne **HARDY-HOUDAS**

Marie-Anne **HAUVILLE**
Stéphane **HOUDAS**
Florence **LE HYARIC**
Stéphane **LEMOINE**
Dominique **LETOUZE**
Steeve **LOCHET**

Rodolphe **PERROQUIN**
Frédéric **ROBIN**
Sylvie **ROLAND**
Christelle **TOUSSAINT**
Robert **TROUILLET**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (8)

Youssef **AFOUADAS**
Sylviane **BOENS**
Christiane **CHEVALLIER**
Joseph **DIAZ**
Bruno **EQUILLE**
André **FRANCIGNY**
Claudine **JIMENEZ**
Olivier **MARTINEZ**

a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à

Frédéric **ROBIN**
Jean-Luc **DUCERF**
Amandine **DUBAND**
Cécile **DAUZATS**
Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Patrick **DUBOIS**
Jean-Luc **DUCERF**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (2)

Dominique **DESHAYES**
Nicole **MAKLINE**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ICPE : avis de la commune sur le projet de base logistique de la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT (Route de Roinville à Auneau)

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHÈSE :

La société PANHARD DEVELOPPEMENT a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE*, pour la construction d'un entrepôt logistique de 80 813 m² de surface de plancher et 1 057 957 m³ de volume de stockage sur les terrains situés Route de Roinville en sortie d'Auneau.

* ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 7 avril 2021 au 10 mai 2021. Hormis une remarque du maire d'Aunay-sous-Auneau reportée sur le registre et un courrier de la CCPEIDF adressé au commissaire enquêteur, aucune autre observation, ou remarque ni même consultation du dossier n'a été faite pendant cette enquête.

Dans le cadre de cette procédure, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale. La note de présentation non technique extraite du dossier et annexée à la présente délibération donne les principales caractéristiques du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.511-1 et suivants, ainsi que l'article R.512-46-1 jusqu'à l'article R.512-46-15 relatifs à la consultation du public sur les installations classées soumises à enregistrement ;

VU la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 05/03/2021 prescrivant une enquête publique unique ;

VU l'arrêté préfectoral rectificatif en date du 25/03/2021 prescrivant une enquête publique ne portant que sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SNC PANHARD DEVELOPPEMENT pour la création d'un entrepôt logisitique ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier présenté et mis à l'enquête publique ;

ARTICLE 1 : Emet un avis FAVORABLE sur le projet de construction de base logisitique présenté par la société SAS PANHARD DEVELOPPEMENT sur le site situé Route de Roinville à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

ARTICLE 2 : transmet son avis à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir et notamment ses services en charge de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20210525-21_093-DE

SLO

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. . **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>**